Box vélos



Le risque de vols ou de dégradations pouvant dissuader l’utilisation du vélo, des box vélos ont été installés dans chaque commune du territoire pour sécuriser les stationnements.

Laissez votre vélo en toute tranquilité

14 box vélos sont installés sur les 9 communes du territoire. Les box sont en accès libre, sans inscription. Le cycliste dépose son vélo dans le box, l’attache et verrouille ensuite la porte avec son cadenas personnel.

Ces consignes individuelles, entièrement closes, sont implantées dans les centres-bourgs, à proximité des aires de covoiturage et des arrêts de transports en commun. Elles permettent de combiner le vélo avec d’autres modes de transport en le laissant quelques heures ou la journée en toute tranquillité.

Règlement box vélos (Pdf)